



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 59722

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur le développement de la ville de Marseille, comme site choisi par un nombre croissant de croisiéristes. En effet, la cité phocéenne enregistre, depuis six ans, un rythme de croissance impressionnant de touristes venus par la mer la visiter. Ainsi, de 540 000 passagers comptabilisés en octobre 2008, le cap des 700 000 pourrait être atteint cette année et un record du million de passagers pourrait être franchi dans moins de deux ans. Tous les week-ends, Marseille est visitée par près de 15 000 touristes. Cet afflux est aussi une manne financière pour notre pays comme pour sa 2e ville. Cette fréquentation devrait mener à une étude de marché précise sur les besoins de consommation de ces croisiéristes, de leurs habitudes d'achats, des produits à acquérir qu'ils souhaitent trouver. D'un autre côté, en étroite liaison avec la mairie de Marseille, il pourrait être intéressant de savoir l'image que notre pays et la ville souhaitent donner, avec une connaissance plus précise du public accueilli. Ce dossier mérite une attention soutenue avec un partenariat fort avec le maire de Marseille en apportant les éventuels investissements nécessaires au développement des achats de ce tourisme de croisière. Il lui demande donc sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

En liaison avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI), la nouvelle agence française de développement touristique Atout-France vient de mettre en place une enquête locale sur les attentes de la clientèle touristique française, visant en particulier à améliorer la qualité de l'accueil. Par ailleurs, de nombreux équipements vont voir le jour dans le cadre du projet Euro Méditerranée et vont contribuer à accroître la renommée internationale de Marseille. S'agissant de l'activité croisière, l'ensemble des acteurs locaux (ville de Marseille, comité régional du tourisme, CCI Marseille-Provence, club de la croisière...) s'est engagé à développer ce secteur, en s'appuyant notamment sur les données des études réalisées concernant les achats effectués par les croisiéristes. En outre, le projet « Marseille capitale européenne de la culture » viendra conforter les activités touristiques de la ville.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59722

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9141

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4228